

LES FORMES EN -ANT : PARTICULARITÉS À TRAVERS UNE ÉTUDE DIACHRONIQUE

Moussa Amadou DEH

Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal

dehmoussa169@gmail.com / deh.moussa-amadou@ugb.edu.sn

Résumé : La substance de cet article est que les formes en -ant subissent différentes transformations grammaticales et syntaxiques. Cet article retrace de façon synthétique les particularités des formes en -ant selon trois époques : ancienne, classique et moderne. L'objectif est de lever la confusion entre la forme en -ant verbale et la forme en -ant adjectivale ; d'où l'importance d'une étude diachronique visée par cet article. Le pari est que c'est à partir du français classique que les formes en -ant ont commencé à se figer. En français moderne, les règles d'accords et de syntaxe des formes dites verbales se sont stabilisées. La difficulté de cette analyse des formes en -ant se retrouve sur le plan morphologique en français moderne.

Mots clés : formes en -ant, syntaxe, ancien français, français classique, périphrase

FORMS IN -ANT: PARTICULARITIES THROUGH A DIACHRONIC STUDY

Abstract : The substance of this article is that the -ant forms undergo different grammatical and syntactic transformations. This article summarizes the particularities of -ant forms according to three eras: ancient, classical and modern. The objective is to remove the confusion between the verbal -ant form and the adjectival -ant form; hence the importance of a diachronic study targeted by this article. The bet is that it is from classical French that the forms in -ant began to freeze. In modern French, the rules of agreement and syntax of so-called verb forms have stabilized. The difficulty of this analysis of forms in -ant is found on the morphological level in modern French.

Keywords : -ant forms, syntax, Old French, Classical French, periphrasis

Introduction

Les formes en **-ant** posent de véritables problèmes de confusion. En effet, en ancien français beaucoup de grammairiens n'y prêtent pas attention. Ils jugent qu'il est inutile de faire la distinction entre la forme verbale du participe présent de sa forme adjectivale. En français moderne, le problème est beaucoup plus clair parce qu'il n'est pas facile de distinguer ces deux formes sur le plan morphologique car elles sont des homonymes homophones. Parallèlement aussi, le gérondif pose problème de classification, d'aucuns pensent qu'il est un mode d'autres récusent de le classer dans cette rubrique même s'ils sont d'accord que l'infinitif, lui est un mode. Vu cette problématique des formes en **-ant** en ancien français et en français moderne, il serait très enrichissant d'attaquer cette confusion des formes en **-ant** sous l'angle contrastif afin de mieux traiter ce phénomène linguistique. La dichotomie des formes en **-ant** en ancien français concerne aujourd'hui un autre aspect qui, lui, est triptyque. Ainsi, nous voulons mettre en parallèle trois époques si distant dans le temps afin de mieux expliciter un phénomène linguistique aussi actuel qui est la confusion des formes en **-ant**. Cette indécision des formes en **-ant** en français moderne est beaucoup plus liée à la morphologie. Cependant, en ancien français, qui est une langue à déclinaison mais surtout instable, le problème est tout autre.

L'ancien français même si c'est une langue qui est abandonnée aujourd'hui ; elle a beaucoup contribué à l'illustration et à l'amélioration de la langue française dite moderne. Grâce à son système casuel, l'ancien français a indiqué la fonction grammaticale du substantif au sein de la proposition. La déclinaison française est un instrument bien simplifié par rapport à la déclinaison latine dont elle dérive. La déclinaison de l'ancien français est un héritage simplifié de la déclinaison latine. Il ne reste plus que deux cas : le cas sujet, issu du nominatif latin, représente le nominatif (sujet, attribut du sujet) et le vocatif (mise en apposition, apostrophe et interjection) ; et le cas régime, issu de l'accusatif, représente l'accusatif (complément d'objet direct), le génitif (complément du nom), le datif (tous les compléments d'objets) et l'ablatif (tous les compléments circonstanciels). Les deux genres, masculin et féminin, ont absorbé le neutre. Ainsi, nous voyons que l'ancienne langue a servi de tremplin à la langue moderne.

L'objectif de cet article est de présenter de façon sommaire certaines particularités des formes en -ant à travers une étude diachronique de l'ancien français puis du français classique et enfin du français moderne. Cela permettrait de voir l'évolution de la syntaxe d'une langue abandonnée ou dite modernisée. C'est aussi l'occasion de démontrer que le français moderne gagnerait en s'appuyant sur l'ancien français et le français classique afin de régler certains problèmes ou querelles linguistiques.

Quelles sont les particularités inhérentes aux formes en -ant ?

De cette interrogation, nous aboutissons aux résultats ci-après :

La forme en -ant est invariable quand il s'agit du gérondif. Elle s'accorde en genre et en nombre en français moderne lorsqu'elle est adjectivale. Cependant, la forme en -ant participe se comporte comme un verbe alors dans ce cas, elle régit des compléments. Nous retenons qu'en ancien français, il y avait une liberté syntaxique. De même, en français classique la syntaxe est en phase de stabilisation puis en français moderne, elle s'est figée.

1. Cadre méthodologique

Il s'agira dans cet article de s'appuyer sur quelques théoriciens grammairiens selon les trois périodes.

Ainsi, le travail proprement dit, s'articule autour d'une analyse descriptive des formes en -ant travers l'évolution de la langue avec comme ouvrages supports : *Le Romande Renart* (auteur anonyme), *Les Juifves* de Robert Garnier et *Quand on refuse on dit non* d'Ahmadou Kourouma. La variété des genres utilisés mettra en exergue les caractéristiques inhérentes de chaque forme en -ant selon l'époque choisie (ancien français, français classique, français moderne). En effet, le contraste est si frappant déjà avec le mélange des genres si différent mais surtout si distant à travers les époques.

2. Cadre pratique : Quelques particularités des formes en -ant

Les formes en -ant participes présents ont quelques particularités surtout de l'ancien français et du français classique. Les participes pouvaient s'accorder. Nous avons rencontré des cas particuliers d'accord des participes présents dans l'ancienne langue et en langue classique également.

Exemple 1:

N'est-ce point ce Pontife, et ces braves Prophetes,

*Les choses **predisans** apres quelles sont faites ?* (*Les Juifves, v1387-1388, p.74*)

Cet exemple 1 met en exergue une forme -ant participe présent qui est accordée avec le sujet. Mais, l'accord s'est fait ici au masculin pluriel en lieu et place du féminin

pluriel. Normalement, l'accord devrait se faire au féminin pluriel avec le sujet « les choses » qui lui aussi est au féminin pluriel. C'est pour éviter la confusion avec l'adjectif verbal -ant que l'accord se fait ici au masculin singulier.

Exemple 2:

Esgarda la colle au provoire :

As denz et as ongles **trenchans**

Li enracha un des pendans.

« Lorgnant les couilles du prêtre, de ses dents et de ses griffes acérées, il lui arracha l'une des pendeloques. »

Dans cet exemple 2 tiré du *Roman de Renart*, le participe bien qu'ayant un complément est accordé. Cela crée une confusion. L'analyse peut se faire à deux niveaux. C'est un participe présent puisqu'il a un régime. Sinon, c'est un adjectif verbal si l'accord s'est fait avec la fonction épithète.

Ces particularités ne se limitent qu'en français ancien et en français classique. Après la règle élaborée par l'Académie française pour lever l'équivoque sur la confusion des formes -ant qui s'accordaient pêle-mêle, la grammaire moderne s'est conformée à cette règle de non accord du participe présent qui reste invariable comme le gérondif.

- **L'accord des participes**

En français classique et en français ancien, les participes présents pouvaient s'accorder. L'accord se fait sous formes de **-ans**.

Exemple 3:

N'est-ce point ce Pontife, et ces braves Prophetes,

*Les choses **prédisans** apres quelles sont faites. (Les Juifoes, v1387-1388)*

Nous sommes en présence de participe présent mais qui est accordé ici au masculin-pluriel.

Exemple 4:

*Nous ressemblions, **errants** par les places dolentes,*

Non des hommes vivans, mais des larves errantes. (Les Juifoes, v715-716, p.46)

Cet exemple 4 ci-dessus nous dévoile que l'accord n'est pas régulier. Car, dans cet exemple, nous voyons la forme **-ants**. C'est pourquoi la confusion est trop grande à l'époque. Les formes -ant deviennent de plus en plus complexes puisque leurs accords n'étaient pas réguliers.

Exemple 5:

Esgarda la colle au provoire :

As denz et as ongles **trenchans**

Li enracha un des pendans. (Le Roman de Renart)

« Lorgnant les couilles du prêtre, de ses dents et de ses griffes acérées, il lui arracha l'une des pendeloques. »

L'adjectif verbal « **trenchans** » épithète du nom « **ongles** » s'accorde en nombre avec celui-ci. Toutefois nous avons remarqué qu'il est en postposition pour des raisons de versification afin de créer un équilibre rythmique avec le vers suivant. D'ailleurs, il est accordé en nombre.

En ancien français, le participe se comporte comme un véritable adjectif.

Exemple 6:

Par Dieu le père esperital,

*Diex si par **est** ainsi **poissanz***

*Que quand li biens **est** si **pesanz**,*

Si s'en deuale ça dejus,

Et touz li maus remaint lassus. (Le Roman de Renart, V304-V308, Branche IV)

« Par Dieu, le père spirituel, la puissance divine est telle que, lorsque le bien l'emporte, il descend vers ici tandis que tout le mal reste là-haut. »

Ces deux participes présents se déclinent comme de véritable adjectif. Ces vers expriment bien l'expressivité de la périphrase « être + forme en -ant ». Les deux formes sont en fin de vers et rythment ensemble. C'est un effet poétique plus exactement, une construction stylistique.

En français moderne, dans l'œuvre de Garnier, nous avons remarqués quelques vieux emplois du participe présent attribut hérité de l'ancien français et du français classique.

Exemple 7:

J'étais haletant, mon cœur battait la chamade (comme un tambour). (Quand on refuse on dit non, p.30)

Ici, le participe présent est attribut du sujet.

Je lui répondis que j'étais ignorant comme la queue d'un âne. (Quand on refuse on dit non, p.42)

C'est le même emploi attributif qui est repris dans cette phrase ci-haut également.

Exemple 8:

Et vous ne serez plus pendans entre nos bras. (Les Juifves, v1758, p.91)

Participe présent en français classique attribut.

En ancien français, la périphrase « aller » + -ant est un procédé de grammaticalisation. Le verbe « aller » dans beaucoup de cas endosse le rôle d'une autre catégorie grammaticale en perdant son sens réel de mouvement.

Exemple 9:

Onques n'i ot beste si ose

Qui se tardast por nule chose,

Fors que Renart tant seulement,

Le mal laron, le sodoiant,

Que tuit li autre vont huiant

Et si le vont mout despisant

Et encusant devant le roi. (Le Roman de Renart, v19-v26, Martin, Ia)

« Jamais il n'y eut de bête assez hardie pour se mettre en retard sous quelque prétexte que ce fut, si ce n'est Renard, le mauvais drôle, le fourbe, que tous les autres maudissent ; ainsi le méprisent-ils et l'accusent-ils à l'envi devant le roi. »

Dans ces vers précités, la construction périphrastique avec « aller + forme en -ant » progresse dans les deux vers suivants. Le gérondif périphrastique ici, avec le verbe « aller », marque l'insistance de l'auteur.

La première périphrase est cordonnée aux deux autres par la préposition **et**. Dans cette construction, « aller » s'est vidé de son contenu notionnel. Nous avons un aspect duratif. La forme en -ant est postposée au verbe recteur « aller ».

C'est aussi le cas toujours en ancien français dans la périphrase construit avec le verbe « venir ».

Exemple 10:

Quand Ysengrin vit l'uis overt,

Et li vilein felun cuvert

Viennent corant parmi les rües,

Entre la porte et le vilein

Fet Ysengrin un saut a plein. (Le Roman de Renart, V2581-V2586, Branche Ib)

« Quand Isengrin vit la porte ouverte et les sales paysans sournois Accourir par les rues armées de cognées et de massues, il fit un saut entre la porte et le paysan et retomba sur ses quatre pattes. »

Le verbe « **venir** », forme une périphrase expressive dans cet exemple ci-haut. Antéposé à l'autre verbe de mouvement, il lui délègue toutes ses forces. La périphrase régit un complément circonstanciel « **les rües** ». À considérer la forme verbale en *-ant* uniquement qui est ici « **corant** », nous dirons que c'est un participe présent car ayant un régime direct donc invariable. Une remarque est à noter, le verbe « **venir** » est au présent de l'indicatif alors qu'il est traduit par un infinitif en français moderne.

Exemple 11:

*Nous **baisotant** le sein de caresses mignardes,*

*Et **tirant** nos cheveux de vos mains fretillardes,*

*Parlant vostre enfantin, et les heures **passant** (Les Juifves, v1759-1761, p. 91)*

Dans cet exemple 11 de Robert Garnier, il n'a pas accord les participes présents alors qu'ils se rapportent à des noms pluriels. Les participes présents restent figés au masculin singulier.

Exemple 12:

Jour et nuit nous lamenterons,

***Pleurans** sans cesse :*

Et remplirons l'air de soupirs,

***Sortans** à peine. (Les Juifves, v1243-1246. , p68)*

Les deux participes s'accordent au masculin -pluriel. Ici, les participes se réfèrent à un élément féminin pluriel (les femmes dans les *Juifves*) mais ils sont neutralisés au masculin pluriel. Cela démontre que la langue classique est en voie de stabilisation par rapport au participe présent.

D'ailleurs, le français moderne, respectant la règle édictée par l'Académie n'accorde plus le participe présent ni en genre ni en nombre.

Exemple 13:

*Nous avons intégré le flot **montant** vers le Nord. (Quand on refuse on dit non, p41).*

Nous avons ci-dessus, un participe présent extrait du français moderne qui ne s'accorde pas. Il est employé verbalement. Toutefois, même s'il se rapportait à un nom pluriel, il restera invariable. (*Nous avons intégré [les]flot[s]**montant** vers le Nord*)

En ancien français, nous avons déjà des participes présents devenus des prépositions à part entier, c'est le cas de : « durant », « moyennant », « nonobstant », « pendant », « suivant », « touchant », etc. Nous les retrouvons aujourd'hui en français moderne dans nos différents emplois prépositionnels.

Exemple 14:

*Il jeûne **pendant** tout le mois de carême et trois jours par semaine les autres mois de l'année. (Quand on refuse on dit non, p18)*

Dans cet exemple 14 extrait du français moderne, « pendant » est un participe présent prépositionnel dès l'ancien français qui a survécu en français moderne.

On retrouve dans la langue classique cette même survivance d'emplois réguliers des participes présents à usage prépositionnel.

Exemple 15:

*Vous requerrerez la mort de borner vos tortures,
Voyant **devant** vos yeux meurtrir vos creatures. (Les Juifoes, v967-968, p. 57)*

« Devant » est ici une préposition. Mais, il faut retenir qu'il est issu du participe présent du verbe « devoir ». Il est devenu participe présent à usage prépositionnel depuis l'ancien français, il a survécu dans cet emploi du français classique. Nous remarquons d'ailleurs que la préposition est précédée d'un participe présent verbal. Donc il est impossible de superposer deux participes présents dans un même vers. Nous avons un participe présent qui régit un autre participe qui a subi un effet de grammaticalisation pour devenir préposition. Ainsi, nous nous retrouvons devant un participe présent qui régit un groupe prépositionnel « devant vos yeux... ».

Les participes présents à sens passif sont restés en français moderne. Il s'agit de : « rue passante », « représentation payante », « derniers comptants », etc.

Comme certaines expressions de l'ancien français sont restées variables en français moderne. C'est le cas de : « les ayants droits », « les tenants et les aboutissants », etc.

Exemple 16:

*(« Où un homme doit mourir, dit un proverbe angolais, il se rend très tôt, **toutes affaires cessantes**, dès le matin. ». (Quand on refuse on dit non, p. 117)*

Cet exemple ci-dessus met à nu, une forme en -ant participe présent qui est une survivance de l'ancienne langue.

Exemple 17:

*Nous avons levé le camp et à nouveau pied la route. Fanta a repris ses **histoires marrantes**. (Quand on refuse on dit non, p. 118)*

« Histoires marrantes » est une expression survivante de l'ancien français conservée en français moderne.

En français moderne, tous les verbes (sauf les verbes impersonnels) ont un participe présent. Ainsi, non notera que le participe présent du français moderne est un moderne impersonnel. Dès lors, il ne peut pas porter les marques de nombres.

Exemple 18:

*On ne peut pas prêcher l'ivoirité sans faire la chasse aux nombreux, aux très nombreux étrangers **possédant** de « fausses et vraies » cartes d'identité. (Quand on refuse on dit non, p. 107)*

Dans cet exemple 18 de Kourouma, le participe présent se rapporte à un nom pluriel « aux nombreux, très nombreux étrangers » mais ne peut nullement porter de marque de nombre. Le participe présent est invariable en genre et en nombre.

Nous deux types de participes présents en français moderne : simple et composé

Exemple 19:

*Il n'y a rien de **surprenant** à ce qu'il fut désigné comme président du Rassemblement démocratique africain lors de la création de ce mouvement à Bamako. (Quand on refuse on dit non, p. 72)*

*C'est dire que le président Gbagbo, le président Bédié, le président Gueï, le Premier ministre Ouattara sont tous issus des ethnies **ayant foulé** l'espace actuel ivoirien après, bien après le dixième siècle. (Quand on refuse on dit non, p. 56)*

Ces deux exemples précités confirment que nous avons deux types de participes présents. Le participe présent simple, construit tout seul c'est-à-dire radical + forme -ant et de l'autre, le participe présent employé avec un auxiliaire suivi d'un participe passé. Il faut retenir que c'est l'auxiliaire qui porte la marque de la forme en -ant. Toutefois sa valeur aspectuelle pour la forme simple est celle de l'inaccompli et pour sa forme composée, sa valeur aspectuelle est accomplie.

Le participe présent ne répond pas à la notion de temps. Le participe présent n'évoque que le procès en cours d'accomplissement. La notion « présent » et « passé » lui est inadéquate.

Exemple 20:

*Les Burkinabés qui faisaient pied la route avec nous étaient restés pensifs et silencieux comme l'étranger **craignant** d'être impoli à l'égard de l'hôtesse. (Quand on refuse on dit non, p.67)*

Dans cet exemple 20, le procès du participe présent est en cours d'accomplissement car nous avons la forme simple du participe présent. Aucun repère temporel ni présent ni passé ne peut lui être attribué.

Exemple 21:

*Toy qui le temple saint de nostre Dieu supreme
As cruel profané, **vomissant** maint blaspheme, (Les Juifves, v2143-2144)*

En français classique, la remarque est la même. Le participe présent simple a une valeur aspectuelle en cours d'accomplissement. L'action est atemporelle.

La périphrase « être + participe présent » est variable. Cette périphrase a la même valeur que « aller + gérondif ». L'auxiliaire être et le participe présent mettent en valeur l'idée de l'état. Le procès de l'action est en cours d'accomplissement.

Exemple 22:

*Quand Ysengrin oï le roi
Qui de la pes prenoit conroi,
Molt **fu dolanz**, ne set que fere,
Ne n'en set mes a quel chef trere. (Le Roman de Renart, V267-270, Branche I)*
« En entend le roi se faire le défenseur de la paix, Isengrin fut affligé, il ne sait que faire ni quel parti prendre. »

Nous avons dans cet exemple 22 une périphrase à valeur durative comme le note aussi Geneviève Hasenohr dans son ouvrage *Introduction à l'ancien français*. La périphrase est précédée d'un adverbe « **molt** ». Elle est aussi construite avec un temps appelé parfait dans l'ancienne langue « **fu** » suivi d'un participe présent « **dolanz** ». Il y a des ressemblances entre le français classique et le français moderne dans l'emploi du participe présent comme prédicat d'une construction absolue.

Exemple 23:

*On vous emmeine, enfans, on vous emmeine hélas !
Et vous ne **serez plus pendans** entre nos bras. (Les Juifves, v1757-1758, p. 91)*

Ce même exemple tiré du français classique met en exergue une forme périphrastique avec « être + forme -ant ». Elle est l'équivalente de la forme

périphrastique « aller+ gérondif ». Cette action ci-dessus marque un état en train de s'accomplir.

Le participe présent apporte toujours une information nouvelle.

Exemple 24:

Nous avons intégré le flot montant vers le Nord. (Quand on refuse on dit non, p41)

Ici, l'information nouvelle apportée par le participe présent est par rapport au complément d'objet direct « flot ». Cette information décrit la l'action du complément. La première information venant du verbe principal est que « nous avons intégré le flot » et la nouvelle information, c'est que « le flot » lui-même monte « vers le Nord ». Donc nous avons deux informations dans cette phrase. La première information peut être considérée comme le thème et la seconde information rajoutée par le participe présent est une sorte prédicat.

Exemple 25:

*Elle craint les malheurs où je languis confite,
Ou pense qu'immortelle en ce monde j'habite,
Que j'y erre à jamais, m'ayant l'ire de Dieu. (Les Juifves, v387-389, p. 32)*

Cet exemple 25 extrait de Garnier utilise le même procédé que celui du français moderne. Le participe ajoute une nouvelle information.

Le participe présent quand il exprime le motif par lequel une autre action se fait, il est alors un verbe donc invariable. Dans ce cas, on peut le substituer par : comme ou parce que et un temps de l'indicatif.

Exemple 26:

J'étais haletant, mon cœur battait la chamade (comme un tambour). (Quand on refuse on dit non, p. 30)

Nous pouvons dire : «Comme ou parce que je haletais, mon cœur battait la chamade ». Le participe présent dans cette action exprime le motif. Il est invariable.

Des périphrases sont à noter, du genre «**à mon vivant** », « **midi sonant** », « **soleil levant** » qui ont survécu en français moderne.

Exemple 27:

Et d'une rien vos asour,
Qu'a **mon vivant** le sege jur ; (*Le Roman de Renart*, V1711-V1712, Branche Ia)
« Et mettez-vous bien dans la tête que je l'assiégerai ma vie durant. »

Dans cet exemple 27, le participe présent est accompagné d'une préposition (**a**) précédé d'un adjectif possessif (**mon**) qui le rapproche d'un substantif. C'est pourquoi, le participe présent garde ici dans cet exemple ci-dessus sa valeur modale.

Exemple 28:

Tant a alé esporonant
Que dedens **le midi sonant**. (*Le Roman de Renart*, V705-V706, Branche I)
« Il a si bien éperonné son cheval qu'avant midi sonné »

Cette expression est composée d'un déterminant et d'un nom qui accompagne la forme verbale en -ant. Ces expressions sont des substantifs qui ont survécus jusqu'en français moderne. Nous sommes tombés sur un autre aussi du même genre.

Exemple 29:

Demein, einz **le soleil levant**.
Or me sivez, g'irai avant. (*Le Roman de Renart*, V811-V812, Branche I)

« Demain, avant le lever du soleil. Suivez-moi. Je vais passer le premier. »
 Nous avons le même procédé, un syntagme nominal suivi d'une forme verbale en -ant. Cette expression a pour fonction de complément circonstanciel de temps. Le plus souvent le participe présent est en fonction syntaxique épithète. Cette fonction syntaxique est très récurrente en ancien français.

Dans cette rubrique des formes en -ant, nous avons relevé **quarante-trois exemples (43)** dans le *Roman de Renart*.

Exemple 30:

Quand li rois ot jugié asez,
 Qui del pleider estoit lassez,
 Ez les jelines maintenant
 Et Chantecler paumes **batant**.

« A peine le roi, fatigué des débats, venait-il d'en finir avec une longue séance que surviennent Chantecler et les poules se frappant de leurs paumes. »

Dans cet exemple 30, le participe présent a un régime direct qui est « **paumes** » qui est aussi épithète postposé dans ces vers ci-haut. C'est un souci métrique pour garder le rythme avec le vers précédent qui se termine par la forme « **ant** » (**meintenant**). La position finale du participe présent dans ce vers apporte une information nouvelle donc explicative comme dans le cas des constructions absolues développées par Odile Halmoy dans son article « Les formes verbales en -ant et la prédication seconde ».

Exemple 31:

Car il ne crent autrui manace
 N'autrui coroz **vallant** deus foles. »

« Car Renart se soucie comme guigne des menaces et de la colère d'autrui. »

Ici, la forme en -ant est un participe présent verbal car ayant la fonction épithète du syntagme nominal « **coroz** ». Ainsi sa place est à l'intérieur d'un syntagme nominal qui régit un complément d'objet direct.

Exemple 32:

Esgarda la colle au provoire :
 As denz et as ongles **trenchans**
 Li enracha un des pendans.

« Lorgnant les couilles du prêtre, de ses dents et de ses griffes acérées, il lui arracha l'une des pendeloques. »

Le participe présent verbal « **trenchans** » épithète du nom « **ongles** » s'accorde en nombre avec celui-ci. Toutefois nous avons remarqué qu'il est en postposition pour des raisons de versification afin de créer un équilibre rythmique avec le vers suivant.

Exemple 33:

N'en ose fere autre **sablant**
 Por son cosin qui le chastie

« Bien qu'il n'ose rien laisser paraître, de peur d'être réprimandé par son cousin »

Le participe présent verbal « **sablant** » est épithète du pronom « **autre** » et a pour fonction de complément circonstanciel de cause de « **ose fere** ». La forme verbal en -ant qui joue ici le rôle d'un adjectif est encore en position finale.

Exemple 34:

Si sist sor un cheval **corant** ;
Si fist un saut molt **avenant**.
« il est monté sur un cheval rapide
Et a fait un saut des plus réussis. »

Nous sommes en présence de deux épithètes, l'un lié à un nom « **cheval** », l'autre à un adjectif comparatif « **molt** ». Ils sont en position finale, autrement en postposition. L'adjectif « **corant** » marque la qualité du nom alors que le deuxième adjectif « **avenant** » souligne un exploit.

Conclusion

En définitive, il faut retenir que les particularités des formes en -ant varient selon chaque époque. La confusion des formes en -ant s'est levée peu à peu selon l'évolution de la langue à travers trois étapes : ancienne, classique, moderne. Toutefois, chaque forme en -ant à savoir le participe présent, le participe adjectival et le gérondif possède une propriété qui lui est inhérente. Malgré l'évolution de la langue, certains phénomènes linguistiques ont survécu et sont toujours usités en français moderne. Beaucoup de formes en -ant sont devenues des noms, des prépositions voire des adverbes.

Références bibliographiques

- Brunot Ferdinand. & Bruneau Charles. 1956. « Précis de grammaire historique de la langue française ». Masson, Paris
- Dufourn Jean. & Méline Andrew. 1985. « Le Roman de Renart. Paris », Flammarion, Paris.
- Garnier Robert. 2009. « Les Juifves ». Les Belles Lettres, Paris.
- Kourouma Ahmadou. 2004. « Quand on refuse on dit non ». Seuil, Paris.
- Menard Philippe. 1994. « Syntaxe de l'ancien français ». Bière, Paris.
- POURGEOISE Michel. 1998. « Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales ». Armand Colin, Paris.
- WAGNER Robert. & PINCHON Jacqueline. 1991. « Grammaire du français classique et Moderne ». Hachette, Paris.